

Délibération n° 10/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	15
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	7
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	7
NOMBRE DE PROCURATIONS	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à quatorze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

DATE DE LA 1^{ère} CONVOCATION : 6 avril 2023 – Absence de quorum au conseil d'administration

DATE DE LA 2^{nde} CONVOCATION : 11 avril 2023

Membres élus présents : Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle, Monsieur GERVAIS Patrick,

Membres nommés présents : Monsieur RALLO Marc

Absents : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Messieurs QUERCI Gérard, DUPART Bernard

Secrétaire de séance : Madame BOISSET Séverine

Objet : Signature d'une convention de partenariat

Madame Séverine BOISSET, rapporteur, expose :

Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville de Clarensac est un référent de l'action sociale de proximité. Il a une mission d'écoute, d'aide et d'orientation pour un meilleur accès aux droits. Il lutte contre l'isolement et la précarité dans une démarche d'échanges avec ses bénéficiaires ainsi qu'avec les acteurs locaux de l'action sociale. Il favorise les actions de proximité visant à la mixité sociale et au développement de liens intergénérationnels.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'association « Marcella » pour la mise en place d'une permanence en direction des aidants familiaux selon les modalités pratiques définies en pièce jointe.

Cette permanence, qui se tiendra dans les locaux du pôle social le 3^{ème} mardi de chaque mois de 14h à 17h, est destinée à donner des pistes pour répondre aux besoins des aidants familiaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser Le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association « Marcella »

Le Président
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Séverine BOISSET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/04/23
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 18/04/23